



Faux et usage de faux Prescription

Par jojohnag

Bonjour,
j'aimerais savoir si après 8ans il y a prescription sur une plainte qui a été déposé par une administration du benin pour faux et usage de faux sans que la personne ne soit dans le pays et est ce que au retour de cette personne 8ans plus tard dans le pays ou la plainte avait été déposé à son absence, il peut être arrêté et jugé sachant qu'il n'a jamais reçu la plainte ni désigné coupable...

Cordialement .

jojo